

## **34 dossiers déposés simultanément au Conseil de prudhommes de Bordeaux !**

Depuis des mois et des années le Syndicat du Livre de Bordeaux, la FILPAC toute entière et l'UD CGT de la Gironde épaulent les salariés notamment de la Papèterie de Bègles. Ces derniers, regroupés en association, aidés de militants, ont été en mesure de bâtir un projet industriel utile socialement et environnementalement qui devenait une alternative formidable au démantèlement de cette papeterie quasi centenaire (<https://avenirpapeteriedebegles.fr/>).

**Etex avant tout**, mais également l'État, les collectivités et presque tous les politiques n'ont pas joué le jeu responsable et innovant qu'ils auraient du porter. **Comme ETEX, ils se sont donc tous désengagés de la Papèterie de Bègles !**

Dans un premier temps, les salariés n'avaient pas souhaité contester leurs licenciements pour ne pas gêner la tentative de reprise du site industriel par les salariés regroupés en association. Mais depuis que ce projet a été définitivement rejeté par le groupe ETEX, ils retrouvent toute liberté pour le faire.

A l'analyse du dossier, il apparaît que le groupe ETEX s'est immiscé anormalement dans la gestion de sa filiale, caractérisant une situation de co-emploi entre la société-mère et la société-fille privant les licenciements de cause réelle et sérieuse. Il apparaît surtout que la société et le groupe ont fait preuve de légèreté blâmable, voire de fautes de gestion, à l'origine de la perte d'emploi des salariés, et ont ainsi engagé leur responsabilité contractuelle, et subsidiairement extracontractuelle pour ce qui concerne le groupe.

Par ailleurs, les salariés ont réalisé que l'employeur avait été sans nul doute défaillant dans son obligation de formation professionnelle, ce qui leur cause aujourd'hui un préjudice d'autant plus grand que cela handicape leurs possibilités de reclassement.

Compte-tenu du préjudice porté à l'intérêt collectif de la profession qu'elle représente, la FILPAC CGT a décidé de se porter partie intervenante au litige. 34 saisines viennent d'être déposées auprès du Conseil des Prudhommes de Bordeaux.

**Les anciens salariés savent que pour cette nouvelle initiative  
ils seront épaulés par la FILPAC CGT qui elle, ne se désengage pas !**